

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 11 décembre 2020

9^{ème} Commission

N° CP-2020-12-9-1

Service instructeur

DECS - service appuis et ressources

Service consulté

DAES - Unité Sports et Jeunesse

POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT**PROLONGATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC M2A POUR LE FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT ET DE L'INVESTISSEMENT DU CENTRE SPORTIF REGIONAL ALSACE DE MULHOUSE (CSRA)**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de vous proposer la signature d'un avenant à la convention de partenariat 2018-2020, entre le Département du Haut-Rhin et Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), pour le financement du fonctionnement et de l'investissement en faveur du Centre Sportif Régional Alsace, visant sa prolongation jusqu'en 2022.
La Commission Sports et Vie Associative a donné un avis favorable le 9 octobre 2020.

Après le transfert opéré par le Département en 2014 et la dissolution de l'association de gestion, m2A est devenue depuis le 1^{er} janvier 2015 le seul gestionnaire du Centre Sportif Régional Alsace (CSRA).

Le Département a continué depuis cette date à accompagner m2A dans la mise en œuvre de son projet de développement du Centre par une première convention-cadre portant sur les années 2015, 2016 et 2017 et intégrant des aides au fonctionnement (1 325 000 € au total) et à l'investissement (600 000 € au total), puis par une seconde convention-cadre portant sur les années 2018, 2019 et 2020.

Au terme de cette convention qui s'achève fin 2020, le Département aura versé à m2A, 1 050 000 € en fonctionnement (350 000 € par an) et 237 035 € en investissement sur les 3 années de partenariat.

En contrepartie de ces subventions, les engagements de m2A vis-à-vis du Département sont notamment les suivants :

- Mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réussite du projet du CSRA au bénéfice des sportifs alsaciens, (par exemple, l'accueil des Pôles espoirs de volley et de natation avec des sportifs en provenance des clubs alsaciens, la mise en œuvre d'un internat d'excellence sportive qui accueille chaque année une quarantaine de jeunes sportifs à fort potentiel),
- Mettre en place une tarification spécifique et adaptée pour l'utilisation des locaux et des services proposée par le CSRA pour les comités sportifs départementaux haut-rhinois et les ligues régionales pour leurs activités de formation, de perfectionnement ou de stages de pratique sportive, (tous les clubs et les comités bénéficient du tarif « m2A », par exemple la location d'une salle sportive coûte 40 € au lieu de 52 € au tarif normal, une salle de réunion 50 € au lieu de 66 € la demi-journée ou la soirée),
- Mettre à disposition des collègues qui solliciteraient des créneaux horaires d'utilisation, les installations sportives du CSRA selon une tarification spécifique et adaptée. Les collègues Bel Air, Pflimlin de BRUNSTATT et Champagnat d'ISSENHEIM bénéficient des installations du CSRA, de même qu'une dizaine de collégiens de Bel Air et de Jeanne d'Arc qui y sont internes,
- Tenir le Département informé de l'évolution de son projet, des résultats quantitatifs et qualitatifs obtenus, au moins une fois par an.

M2A a développé un projet ambitieux pour le Centre Sportif qui est devenu le lieu central du sport sur son territoire voire au-delà : la rénovation des chambres et de la cuisine, la création d'un internat d'excellence sportive qui accueille chaque année une cinquantaine de jeunes sportifs à fort potentiel, le développement d'un plateau technique médicalisé et d'un espace de récupération pour les sportifs de haut niveau, mais aussi pour les pratiquants modérés et sédentaires et le projet de maison sport-santé s'appuyant sur toutes les compétences mises en œuvre dans le Centre, en font un lieu particulièrement dynamique.

Le CSRA a d'ailleurs été retenu comme Centre de préparation aux Jeux de Paris 2024, permettant d'accueillir des délégations olympiques et paralympiques étrangères.

L'aide du Département a naturellement été déterminante pour la réalisation de ces investissements et projets.

Ils démontrent les multiples fonctions de l'établissement : centre de formations, de stages (dont 650 heures et 8 100 sportifs accueillis pour les regroupements des comités départementaux), d'entraînement et de réalisation du double projet sportif et professionnel de 90 jeunes athlètes, centre d'expertise médical, centre d'accueil pour le mouvement sportif, partenariat avec l'Université des sports de BEIJING (accueil pendant 3 ans de 19 jeunes volleyeurs chinois de moins de 17 ans).

Les 52 chambres (134 lits), rénovées avec la participation financière du Département, ont accueilli, en 2019, 22 074 nuitées (15 958 nuitées en 2018). La cuisine, remise à neuf en 2017 grâce au soutien départemental, sert plus de 70 000 repas par an. Les salles de sport ont accueilli nos collégiens à hauteur de 359 heures en 2019/2020.

Le budget réalisé en 2019 s'élève à 2 946 048 € dont près de 1 000 000 € liés aux ressources humaines et 1 023 000 € aux investissements.

La convention en cours s'achève fin 2020.

Si la création de la Collectivité européenne d'Alsace au 1^{er} janvier 2021 va entraîner à terme la convergence des politiques sportives haut-rhinoise et bas-rhinoise, il importe, dans cette attente, de ne pas créer de rupture dans les partenariats existants qui fonctionnent et portent sur des équipements sportifs structurants pour le territoire haut-rhinois, voire alsacien.

Aussi, à l'instar du choix opéré par les deux Départements en faveur du soutien à leurs comités sportifs départementaux, et pour permettre à la future Collectivité européenne d'Alsace de mener les réflexions nécessaires à la mise en place de sa politique en faveur des acteurs sportifs dans des délais raisonnables tout en donnant à m2A, au titre de la gestion du CSRA, les garanties nécessaires à la poursuite de ses activités, il vous est proposé de reconduire le partenariat actuel via une prolongation de la convention en cours pour une durée de deux ans, 2021 et 2022.

Cette prorogation s'opèrerait dans les mêmes conditions qu'actuellement à savoir l'octroi d'un soutien financier annuel de 350 000 € en fonctionnement et de 100 000 € en investissement.

La Commission Sports et Vie associative réunie le 9 octobre dernier s'est prononcée favorablement sur cette proposition.

En conclusion, il vous est proposé :

- d'approuver l'avenant, joint en annexe au présent rapport, prorogeant de deux années supplémentaires la convention cadre 2018-2020 de partenariat entre Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) et le Département du Haut-Rhin, signée le 19 juillet 2018 pour une durée initiale de 3 ans, et relative à l'exploitation du Centre Sportif Régional Alsace ;
- de m'autoriser à le signer ;
- d'octroyer à m2A, dans ce cadre, pour la période 2021-2022 :
 - une subvention de fonctionnement d'un montant de 700 000 €, répartie forfaitairement à hauteur de 350 000 € par an ;
 - une subvention d'investissement d'un montant total de 200 000 € pour les nouveaux travaux d'investissement réalisés en 2021 et 2022, soit une subvention d'investissement de 100 000 € au titre des travaux de 2021 et une subvention d'investissement de 100 000 € au titre des travaux de 2022 ;
- d'autoriser le versement des subventions précitées dans les conditions ci-après :
 - Subvention de fonctionnement :
 - Pour les années 2021 et 2022, un montant de 350 000 € sera versé chaque année en deux fois : 50 % au courant du 1^{er} semestre et le solde en fin d'année après production par m2A des pièces justificatives ;
 - Subvention d'investissement :
 - La subvention de 200 000 € sera versée en 2 fois : 1^{er} acompte de 100 000 € en 2021 versé en une seule fois après production des pièces justificatives et solde en 2022 versé également en une seule fois après production des pièces justificatives ;

- de préciser que les dépenses correspondantes seront prélevées du budget départemental sur les imputations suivantes :
 - Subventions de fonctionnement : Programme E832 ligne 65-32-65734-2558-102 ;
 - Subventions d'investissement : Programme E211 ligne 204-32-204142-2482-102.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.


LE PRESIDENT

Remy WITH